

CONSEIL MUNICIPAL

extrait du registre des délibérations

Le deux juillet deux mille vingt, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Molf, dûment convoqué le 24/06/2020, s'est réuni au centre culturel Roby Wolff, sous la présidence de M. le Maire, Hubert DELORME.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21 Hubert DELORME, Marc BREHAT, Sonia POIRSON, Emmanuel BIBARD, Valérie PERRARD, Jean-Paul BROSSEAU, Thérèse DE COURVILLE, Dominique LASCAULT, Michel GAUTREAU, Didier AUBE, Pascale GAY, Thierry LEGAL, Alain PÉRENNÈS, Stéphanie BARREAU, Corinne LEPELTIER, Virginie BLAFFA-LECORRE, Yves-Marie YVIQUEL, Sophie DE GOYS, Didier ROUFFIGNAC, Denis LAPADU-HARGUES, Dominique DEHAIS.

Représentés : 2 Elisabeth LOURME, Véronique CARDINE

Secrétaire de séance : Emmanuel BIBARD

Délibération n° 2020-03-11 du 02/07/2020

Tarifs enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Poirson, adjointe à l'enfance et à la jeunesse

Les nouveaux tarifs apparaissent en gras. Ils entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2020 pour l'enfance et à partir du 1er janvier 2021 pour la jeunesse (qui fonctionne en année civile).

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE + PAUSE MERIDIENNE	
Taux d'effort	0,25%
Prix minimum	3 €
Prix maximum	3,80 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 3,35 €
- Pour les enfants allergiques qui apportent leur repas dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) validé par le médecin scolaire, tarif unique de 3 €
- Pour les adultes, tarif unique de 7 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE - HEURE	
Taux d'effort	0,29%
Prix minimum	0,63 €
Prix maximum	2,40 €
Goûter	0,70 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif de 1,50 € de l'heure
- L'accueil périscolaire est facturé au 1/4 heure. Tout 1/4 heure entamé est facturé.
- Pour les enfants allergiques qui apportent leur goûter dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) validé par le médecin scolaire, le goûter n'est pas facturé

CENTRE DE LOISIRS

CENTRE DE LOISIRS - 1/2 journée SANS repas	
Taux d'effort	0,68%

Prix minimum	4,10 €
Prix maximum	6,70 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 5,35 €

CENTRE DE LOISIRS - 1/2 journée AVEC repas	
Taux d'effort 1/2 journée SANS repas + taux d'effort REPAS	
Prix minimum	7,10 €
Prix maximum	10,50 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 8,60 €

CENTRE DE LOISIRS - Journée COMPLÈTE (1er enfant)	
Taux d'effort	1,60%
Prix minimum	9,20 €
Prix maximum	16,00 € 16,30 €

- Pour les enfants placés en famille d'accueil, tarif unique de 12,80 €
- à partir du 2e enfant du même foyer fréquentant le service le même jour : le tarif appliqué est celui calculé pour le 1^{er} enfant minoré de 20 %

JEUNESSE – club juniors et espace jeunes

adhésion : 20 € par année civile / 10 € en cas d'inscription après le 1^{er} juillet

Une participation supplémentaire est demandée :

- pour certaines activités ponctuelles ou sorties payantes (la commune prend en charge 25 % du prix de chaque sortie),
- pour les mini-camps (tarifs spécifiques selon le quotient familial),
- pour les goûters (club juniors) : 1 € par goûter.
- pour les repas (club juniors) : tarifs identiques à ceux du restaurant scolaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les propositions de la commission enfance jeunesse,

après en avoir délibéré

ADOpte les tarifs tels qu'ils figurent ci-dessus;

CHARGE M. le Maire de mettre à jour si nécessaire, en lien avec les services, les règlements de fonctionnement des différentes structures pour la prochaine rentrée scolaire.

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 0
Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 23 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

Pour extrait conforme


Le Maire,
Hubert DELORME



Certifié exécutoire
par transmission
en Préfecture
le 03/07/2020
Affiché
le 03/07/2020

